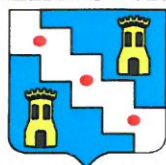


MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n° 2 – Séance du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE, Emmanuelle SECCIA, Virginie LAMONTAGNE, Marielle ENGELDINGER, Liliane DENIS.

Absents excusés : Florian DOUHERET, Louis PASCUAL pouvoir donné à Liliane DENIS, Sophie DOURS pouvoir donné à Frédéric PAULOIS.

Date de convocation : 21 mars 2023

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2022 – COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2022 qui s'établit de la manière suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice 2022	16 199,71 €	367 844,04 €
Dépenses de l'exercice 2022	79 112,90 €	318 526,82 €
Résultat comptable 2022	-62 913,19 €	49 317,22 €
Report des Recettes 2021	0,00 €	140 983,04 €
Report des Dépenses 2021	8741,97 €	0,00 €
Restes à Réaliser	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé fin 2022	- 71 655,16 €	190 300,26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2022 du Budget Communal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Richard CHERMETTE

Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture